Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.
Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025.
Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 8%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)	Jury par défaut	Tous les candidats	45	1729	1729	456	48

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	379	379	92	7	14,6 %
			Masculin	1350	1350	364	41	85,4 %
			Total	**1729**	**1729**	**456**	**48**	**100 %**

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	4	4	0	0	0 %
				Sans mention	63	63	2	0	0 %
				AB	294	294	11	2	4,2 %
				B	630	630	162	23	47,9 %
				TB	369	369	251	23	47,9 %
				TBF	32	32	30	0	0 %
				Total	**1392**	**1392**	**456**	**48**	**100 %**
			Baccalauréat Technologique	Échec au bac	1	1	0	0	
				Sans mention	3	3	0	0	
				AB	1	1	0	0	
				B	1	1	0	0	
				Total	**6**	**6**	**0**	**0**	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
			Baccalauréat Professionnel	TB	1	1	0	0	
				Total	**1**	**1**	**0**	**0**	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	230	230	0	0	
				AB	59	59	0	0	
				B	31	31	0	0	
				TB	9	9	0	0	
				TBF	1	1	0	0	
				Total	**330**	**330**	**0**	**0**	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	1286	1286	448	48	100 %
			En réorientation	87	87	4	0	0 %
			Non scolarisés	44	44	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	297	297	0	0	0 %
			Autres	15	15	4	0	0 %
			Total	**1729**	**1729**	**456**	**48**	**100 %**

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	1075	1075	365	37
			Mathématiques Spécialité & Sciences de l'ingénieur et sciences physiques	265	265	88	11
			Autres doublettes	31	31	0	0
		Baccalauréat Technologique	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				
		Baccalauréat Professionnel	*À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.*				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	**Jury**	**Doublette EDS Significatives**	**Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu**	**Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)**	**Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)**	**Nombre de candidats qui ont accepté la proposition**
Lycée Déodat de Séverac - CPGE - PTSI (4053)	Jury par défaut	Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	78,4 %	78,4 %	80,6 %	77,1 %
		Mathématiques Spécialité & Sciences de l'ingénieur et sciences physiques	19,3 %	19,3 %	19,4 %	22,9 %
		Autres doublettes	2,3 %	2,3 %	0 %	0 %
		Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité
À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats scolaire 1er et Terminale	Notes de toutes les disciplines	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations des professeurs	Appréciations	Essentiel
Savoir-être	Vie scolaire CPE	Appréciations	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Avis Ce et professeurs	Appréciations	Très important
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Sport et culture	Engagement justifié	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

- Inadéquation entre le baccalauréat présenté par le cadidat
- Défaut d'assiduité
- Manque de maîtrise des compétences psychosociales

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite.Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

- Le critère Parcours en cordée est pris en compte.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Sur la base des données issues de la plateforme Parcoursup, les membres de la commission ont procédé au classement des candidats à la classe préparatoire scientifique PTSI du lycée Déodat de Séverac.- Sur l’ensemble des dossiers, 90% environ correspondent à des élèves issus de terminale ayant choisi les spécialités Mathématiques et Physique ou Sciences de l’ingénieur. Pour classer ces dossiers, la commission se base sur : Une moyenne (sur 20) élaborée à partir des notes de Terminale dans les matières suivantes : Mathématiques (coefficient 10), Physique ou Sciences de l’ingénieur (coefficient 6), Anglais (coefficient 3) et Français (notes du baccalauréat, coefficient 4). Une note (sur 5) résultant de la lecture des dossiers qui prend notamment en compte les appréciations des professeurs sur la fiche Avenir, les rangs dans la classe, les résultats dans l’option Maths Expertes (lorsque celle-ci est suivie par le candidat) et la lettre de motivation. La somme de ces deux notes permet de classer les candidats. - Pour les 10% de dossiers restants (élèves issus de terminale ayant un choix d’options différent, élèves dans le supérieur en réorientation, …), la commission délibère sur la base des notes, des appréciations et de la lettre de motivation du candidat pour l’ insérer dans le classement général précédent.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d’ examen des vœux afin de l’aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.
Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d’examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d’examen des vœux s’est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il ne faut pas attendre d'avoir une place en internat pour dire OUI sur parcoursup car des solutions existent et le lycée accompagne le candidat. Ne pas hesiter malgré les EDS et si on veut se réorienter en venat du Sup , tous les dossiers sont éxaminés.

Signature :
SÉBASTIEN JULÉ,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée Déodat de Séverac